



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 81951

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos du risque de propagation du virus de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs. Dans les départements du sud de la France, et notamment dans le Gard, les cormorans et les goélands sont en surpopulation et la population manifeste des signes d'inquiétude quant à une éventuelle pandémie. Aussi et afin de rassurer les habitants de ces régions du sud de la France, il lui demande de bien vouloir lui faire le point sur les risques avérés de contagion par ces espèces. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au risque de contagion de pandémie par les cormorans et les goélands dans le sud de la France et notamment dans le Gard. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) a été saisie le 2 février 2006 sur le risque sanitaire représenté par certaines espèces d'oiseaux présents dans les jardins publics pour les citoyens ou certains personnels particulièrement exposés au regard de l'influenza aviaire. Dans son avis n° 2006-SA-0042 du 21 février 2006, l'AFSSA rappelle que l'homme présente une très faible réceptivité au virus influenza aviaire de type H5N1 hautement pathogène même dans les conditions de forte pression infectieuse constatée en Asie du Sud-Est. C'est donc essentiellement le personnel habilité à traiter les cadavres qui sera le plus exposé. Par ailleurs, les rares contaminations observées depuis deux ans en Asie sont essentiellement liées à une cohabitation étroite avec des oiseaux domestiques malades atteints d'influenza aviaire hautement pathogène et dans des conditions hygiéniques très médiocres. Le risque sanitaire représenté pour le public par des oiseaux infectés par un virus influenza aviaire H5N1 hautement pathogène a été évalué par l'AFSSA comme étant nul à négligeable. Ainsi, afin de prévenir une éventuelle contamination de l'homme à partir des oiseaux sauvages, il convient de réserver la manipulation des oiseaux sauvages vivants et de leurs cadavres à des personnes dûment formées et protégées (masques, gants, etc.). Enfin, il convient de rappeler qu'une pandémie grippale serait due à un nouveau virus résultant du réassortiment du virus influenza aviaire H5N1 hautement pathogène avec un virus grippal humain, ce qui n'a pas été observé à ce jour.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81951

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11970

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7544